



BRUXELLES, 28 JUIN 2018

Agnès Buzyn
Ministre de la santé

Nicolas Hulot
Ministre de la transition écologique et solidaire

Concerne : Vision du réseau HEAL pour un environnement non-toxique et contribution pour la stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) en préparation

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,

L'Alliance européenne pour la santé et l'environnement (Health and Environment Alliance, HEAL) rassemble plus de 70 organisations membres à travers toute l'Europe – professionnels/elles de santé, centres de recherches, caisses d'assurance maladie à but non lucratif, ligues de cancer, associations environnementales... - œuvrant de concert à la promotion d'une action européenne ambitieuse au service de la santé environnementale, notamment la minimisation de l'exposition aux substances chimiques toxiques. Nos membres français comptent entre autres le RES France, Générations Futures, et France Nature Environnement, qui sont associés à ce courrier.

Nous nous adressons à vous, à propos de la deuxième stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens (SNPE) en cours de développement – processus que nous saluons et au sein duquel nos membres français contribuent activement. Au niveau national, une stratégie ambitieuse est nécessaire pour réduire au maximum l'exposition des citoyens aux substances perturbant le fonctionnement hormonal. **Au niveau européen, l'initiative française fait figure de pionnière et est absolument nécessaire pour stimuler une action communautaire coordonnée sur les trois points essentiels que sont la réglementation, le développement de la recherche ainsi que l'information du public.**

Malheureusement, le niveau actuel d'ambition européenne est très bas. La Commission européenne a promis le développement d'une nouvelle stratégie communautaire d'ici la fin du mandat en cours, mais aucun élément concret n'a pour l'instant filtré sur le contenu de celle-ci et encore moins sur son état réel d'avancement. Dans ce contexte, nous appelons à une stratégie française la plus ambitieuse possible.

Par la présente, nous souhaitons donc soumettre une contribution européenne au travail en cours, en complément aux contributions de nos membres nationaux. En pièce jointe, vous trouverez ainsi un document intitulé « Pour une Europe à la tête de la transition vers un environnement non-toxique », qui détaille 12 actions prioritaires pour notre réseau en terme

d'objectifs de réduction d'exposition aux produits chimiques – y compris sur les perturbateurs endocriniens.

Toutes les recommandations de ce document nous apparaissent utiles et pertinentes pour le travail en cours au niveau français. **Cependant, nous souhaitons attirer votre attention sur les points suivants, qui ont trait à l'axe réglementaire :**

- **L'action communautaire sur les perturbateurs endocriniens est actuellement incomplète et incohérente :**
 - **Plusieurs vides juridiques sont préoccupants au niveau européen**, notamment en ce qui concerne la prise en compte appropriée des perturbateurs endocriniens dans les législations concernant les cosmétiques, les jouets ou les matériaux utilisés dans les emballages alimentaires – sources d'exposition majeures pour la population.
 - **Les législations en place ne sont pas cohérentes entre elles**. Par exemple, les perturbateurs endocriniens, identifiés comme substances fortement préoccupantes sous REACH (article 57(f)), sont actuellement autorisés dans les emballages alimentaires (c'est notamment le cas avec le bisphénol A) et devraient, de fait, être totalement interdits pour de tels usages.
 - C'est notamment pour ces raisons **qu'il est urgent d'obtenir une stratégie d'action européenne sur les perturbateurs endocriniens**.

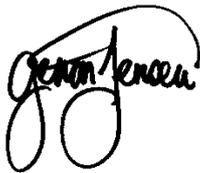
- **La réglementation communautaire doit être stimulée par l'action d'Etats Membres ambitieux comme la France afin de mieux protéger la santé humaine. Il est nécessaire :**
 - **D'accélérer l'identification des perturbateurs endocriniens sous REACH**, notamment en proposant davantage de substances pour identification comme substances fortement préoccupantes sous l'article 57(f) – comme la France l'a notamment fait dans le cas du bisphénol A. A travers la SNPE, la France peut s'engager à proposer un certain nombre de substances pour une telle identification sur une base annuelle.
 - **De mieux utiliser les moyens d'action français ainsi que l'excellente expertise nationale sur la question** (notamment de l'ANSES et des ministères concernés) pour contribuer davantage au travail de l'ECHA. Nous notons à ce propos que la France n'a proposé que deux substances au CORAP en 2018, ce qui est très peu au regard de son expertise et des attentes fortes qui découlent de ses positions politique et publique sur ces questions. Par ailleurs, une plus forte contribution au travail de l'ECHA serait particulièrement bénéfique pour la gestion des enjeux environnementaux des produits chimiques industriels qui ont d'autres usages, notamment les cosmétiques.
 - **De contribuer à une identification efficace des biocides et pesticides perturbateurs endocriniens en oeuvrant pour une interprétation la plus protectrice possible de la santé humaine et de l'environnement dans les discussions européennes sur ces substances**. Aucune substance pour lesquelles des doutes existent quant aux effets sur la santé humaine et l'environnement ne devrait être autorisée ou réautorisée sur le marché européen. Hors il est clair que la large marge d'interprétation laissée par les

critères d'identification et le document guide européens seront à l'origine de débats importants entre Etats Membres et institutions européennes. C'est pourquoi, l'évaluation et la vérification de substances de manière proactive par des Etats Membres comme la France est essentielle. Ces objectifs peuvent également être inscrits dans la SNPE afin d'accroître le niveau d'ambition européen.

Nous vous remercions pour l'attention que vous porterez à nos recommandations et nous restons à votre disposition pour échanger avec vous et vos équipes sur ces thématiques.

Dans l'attente, veuillez recevoir, madame la Ministre, monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

Genon K. Jensen
Directrice exécutive
Health and Environment Alliance (HEAL)



Au nom des organisations suivantes :
France Nature Environnement
Génération Futures
Réseau Environnement Santé (RES)

Contact: Natacha Cingotti, Chargée de programme santé et produits chimiques, HEAL
natacha@env-health.org, +32 2 234 36 45

L'Alliance santé et environnement (HEAL) rassemble plus de 70 organisations membres à travers toute l'Europe – professionnels/elles de santé, centres de recherches, caisses d'assurance maladie à but non lucratif, ligues de cancer, associations environnementales... – oeuvrant de concert à la promotion d'une action européenne ambitieuse au service de la santé environnementale notamment la minimisation de l'exposition aux substances chimiques toxiques. Numéro au registre de transparence : 00723343929-96. Plus d'informations sur www.env-health.org